

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL CONTRACTUEL**

| DATE          |               | NOMBRE DE MEMBRES |          | SUFFRAGES |        |              |
|---------------|---------------|-------------------|----------|-----------|--------|--------------|
| Séance        | Convocation   | En exercice       | Présents | Pour      | Contre | Sans opinion |
| 23 avril 2026 | 17 avril 2026 | 19                | 16       | 19        | 0      | 0            |

**L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois avril à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la Commune de Masseube, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune**.

**Présents** : Mesdames CLAMENS Martine, COSTA Monique, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DORBES Madeleine, LABAT Marie-Paule, NAVARRE Jane-Marie, et SOURIGUERE Véronique et Messieurs AUBIAN Jean-Michel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, FERRIS Arnaud, GARBAY Jacques, MONCASSIN Jean et RIEU Alain.

**Excusés** : Madame PICHON-GBALOU Véronique, Messieurs AVEZAC Fabien et MENDOUSSE Nicolas.

**Procurations** :

Madame PICHON-GBALOU Véronique a donné procuration à Madame COURREGES Ghislaine.

Monsieur AVEZAC Fabien a donné procuration à Madame NAVARRE Jane-Marie.

Monsieur MENDOUSSE Nicolas a donné procuration à Monsieur GARBAY Jacques.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Emplois agents contractuels - Saison 2026**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la saison estivale (piscine, camping), il est nécessaire de recruter plusieurs agents contractuels. Il précise que la durée du contrat ne pourra pas excéder 06 mois pendant une même période de 12 mois.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, des agents non titulaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ↳ d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des agents contractuels.
- ↳ d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement d'activité saisonnier dans les conditions suivantes :

| NATURE DES FONCTIONS                                                       | GRADE CORRESPONDANT aux FONCTIONS DECRITES | REMUNERATION        |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------|
| M.N.S.                                                                     | 3 Educateurs territorial des A.P.S.        | I.B. 415 / I.M. 377 |
| CAISSE PISCINE ---<br>ENTRETIEN LOCAUX -<br>ACCUEIL CAMPING -<br>ANIMATION | 10 Adjointes administratifs                | I.B. 367 / I.M. 366 |
| ENTRETIEN LOCAUX -<br>TOBOGGAN                                             | 10 Adjointes techniques                    | I.B. 367/ I.M. 366  |

- ↳ de demander à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,  
 Jacques GARBAY.



Le Maire,  
 Roger BREIL.


